

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU SYNDICAT A
VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

N° CB-24-0195

Mme Lucie ANDRZEJEWSKI

Délégation de signature.

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, par délibération 1-02 du Comité Syndical du 16 juillet 2020.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le contrat en date du 17 août 2018 portant recrutement de Madame Lucie ANDRZEJEWSKI en

qualité de Responsable du pôle Solidarité Santé, à effet du 1^{er} août 2018 pour une durée de trois ans ;

VU son renouvellement en date du 30 juillet 2021 à effet du 1^{er} août 2021 pour une durée de trois ans ;

CONSIDERANT afin d'assurer le bon fonctionnement des services, la nécessité de confier, par délégation, la signature de certains actes à Madame Lucie ANDRZEJEWSKI.

ARRETONS :

Article 1er : Délégation de signature est accordée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Madame Lucie ANDRZEJEWSKI, Responsable du pôle Solidarité Santé, à effet de signer, dans le cadre de des attributions et compétences des services relevant de son autorité, les actes suivants :

✓ EHPAD :

Concernant le fonctionnement des établissements :

- Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
- Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
- Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents

Concernant l'activité des établissements :

- Etats de facturation
- Diverses attestations pour les résidents, et notamment attestation d'admission, pour la Caisse d'allocation familiale, de présence et /ou de tarification, de libération de chambre...
- Contrats de séjours, règlement de fonctionnement
- Etats des lieux d'entrée et de sortie
- Courrier d'invitation ou d'information aux résidents, familles et partenaires concernant l'organisation de tout évènement ou le fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées
- Chèque énergie

- ✓ Crématorium :
 - Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
 - Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
 - Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents du service
- ✓ Services polyvalents d'aide et de soins à domicile :
 - Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
 - Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
 - Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents du service
- ✓ Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie :
 - Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
 - Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
 - Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents du service

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie ANDRZEJEWSKI, délégation est donnée à Madame Julie COURCELLE, Directrice Générale des Services.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du SIVOM, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et à l'intéressée.

Article 6 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et Madame le Receveur du Syndicat sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Béthune, le
Le Président
Pierre-Emmanuel GIBSON

Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON

Date : 13/03/2024

Qualité : Président

